

Chiropraticienne Chiropraticien

Chiropratique

En tant que chiropraticienne ou chiropraticien, vous êtes des médecins spécialisés dans le système musculo-squelettique. Vous vous occupez du diagnostic, du traitement et de la prévention des troubles mécaniques du corps, ainsi que de leurs conséquences sur la santé en général. Vos mains sont votre principal outil, tant pour le diagnostic que pour le traitement.

Tâches

Diagnostic

- Effectuer l'anamnèse du patient lors de la première consultation, en demandant par exemple s'il existe des antécédents médicaux
- Évaluer l'état de santé général
- Procéder à des examens cliniques de la colonne vertébrale et des membres par palpation manuelle ou par des examens traditionnels, par exemple orthopédiques, neurologiques ou rhumatologiques
- Effectuer, si nécessaire, des examens radiologiques ou prescrire des analyses médicales supplémentaires
- Formuler un diagnostic permettant d'évaluer l'état fonctionnel des articulations et du système musculo-squelettique
- Établir un plan de traitement chiropratique complété, si nécessaire, par des mesures de physiothérapie ou de gymnastique médicale et de rééducation

Traitement

- Procéder au traitement chiropratique en manipulant l'articulation concernée avec une force contrôlée, en effectuant par exemple des étirements ou des pressions
- Utiliser différentes techniques destinées à détendre les muscles, telles que des massages, de l'électrothérapie ou de la cryothérapie
- Évaluer les progrès des patients et adapter le traitement si nécessaire

Prévention

- Offrir un soutien et des conseils aux personnes en traitement, par exemple en cas de questions sur les traitements ou les changements nécessaires
- Participer à la mise en place de mesures de prophylaxie en santé publique ou en hygiène dans les entreprises ou les écoles
- Offrir des conseils sur la promotion de la santé et la prévention

Environnement de travail

En tant que chiropraticienne ou chiropraticien, vous travaillez dans des cliniques ou des cabinets privés sous la responsabilité de chiropraticiennes et chiropraticiens titulaires d'un diplôme fédéral. Vous pouvez vous spécialiser dans certains types de problèmes, comme l'orthopédie chiropratique, ou dans certains groupes de personnes, comme les enfants ou les personnes âgées.

L'autorisation d'exercer la profession est délivrée par les cantons.

Qualités requises et intérêts

Qualités requises

- Empathie
- Courtoisie et tact
- Aptitude à travailler de façon indépendante
- Capacité à mettre en confiance autrui

Intérêts

- Aider et soigner les autres
- Avoir des contacts avec d'autres personnes

Formation

La profession requiert des études dans une haute école et la réussite d'un examen.

Il s'agit en général d'un master en chiropratique. L'obtention du master est requise pour se présenter à l'**examen fédéral en chiropratique** ↗

<https://www.bag.admin.ch/fr/examen-federal-en-chiropratique>

, dont la réussite permet de pratiquer en indépendant.

Après le master vous pouvez obtenir un titre de docteur-e

<https://www.orientation.ch/fr/etudes/titres-detudes/docteur-e-phd>

. Cette qualification est facultative.

Durée

-
- Bachelor : au moins 3 ans
 - Master : au moins 3 ans

Lieux, contenu, admission

filière d'études **chiropratique**

<https://www.orientation.ch/fr/filieres-d-etudes/chiropratique>

Formations continues

- Au moins deux ans d'assistantat clinique en Suisse et cours de perfectionnement à l'Académie suisse de chiropratique à Berne pour l'examen fédéral de chiropraticienne ou chiropraticien spécialiste, nécessaire pour exercer librement la profession
- Formation continue obligatoire, organisée par ChiroSuisse <https://www.chirosuisse.ch> ↗
<https://www.chirosuisse.ch/>

Professions voisines

Profession

Médecin

<https://www.orientation.ch/fr/professions/medecin>

Profession

Physiothérapeute

<https://www.orientation.ch/fr/professions/physiotherapeute>

Profession

Ostéopathe

<https://www.orientation.ch/fr/professions/osteopathe>

Autre information

Numéro Swissdoc

0.724.5.0

Liens utiles

Association Suisse de Chiropratique

<https://www.chirosuisse.ch>

Loi fédérale sur les professions médicales universitaires

<https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2007/537/fr>